

Conseil d'école du 15 février 2024

Présents :

Mme Rouchut (maire), Mme Dehays (adjointe chargée des affaires scolaires)
Mme Sardin, M Magadou, M Vergne, Mme Brière de l'Isle Hélène, M Duvergne Joffrey,
représentants des parents d'élèves
Mmes Martin, Tarnaud et Brissard, MM. Martin et Pusset, enseignants
Mme Pachaud, DDEN

Excusés :

Mme Lapaquette (IEN), Mme Gay (DDEN), M Longequeue (DDEN)

Ordre du jour :

1. Propositions de mises à jour du règlement intérieur
2. Organisation du temps scolaire
3. pHARe et restitution des questionnaires
4. Le projet d'école 2022/2026 : Label de territoire EDD, label Edusanté
5. COOP USEP
6. Questions diverses

1. Proposition de mises à jour du règlement intérieur

À la suite de la décision prise lors du 1^{er} conseil d'école de faire apparaître la possibilité d'éloignement d'un élève harcelant au règlement intérieur, M Pusset propose l'ajout suivant :

« Conformément au Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves, le directeur peut après consultation de l'équipe éducative éloigner un élève harcelant pour une durée de 5 jours. En cas de persistance de ce comportement, l'élève pourra être radié des listes de l'école. »

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

2. Organisation du temps scolaire

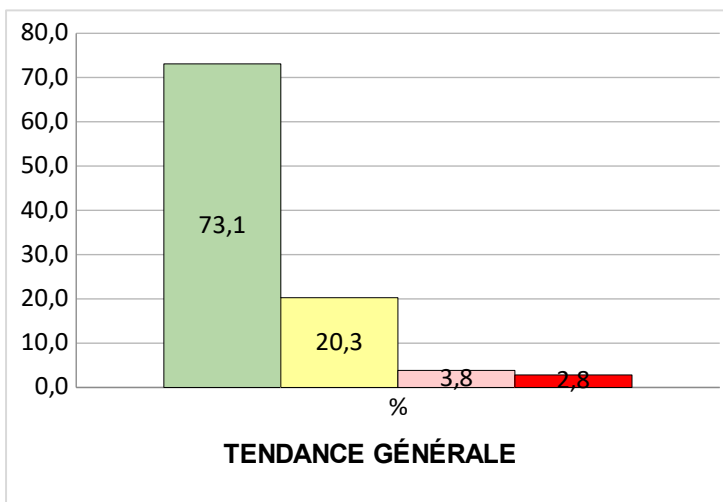
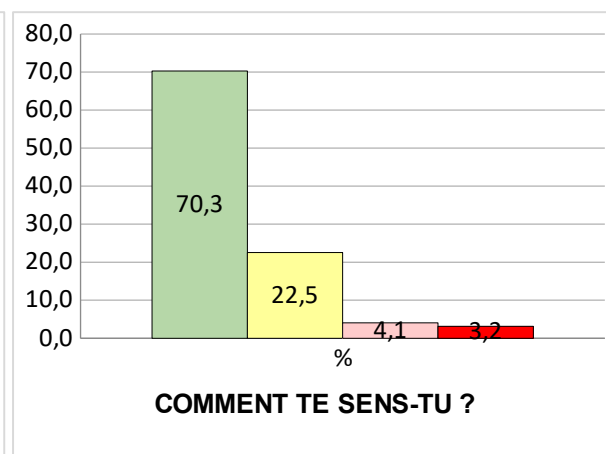
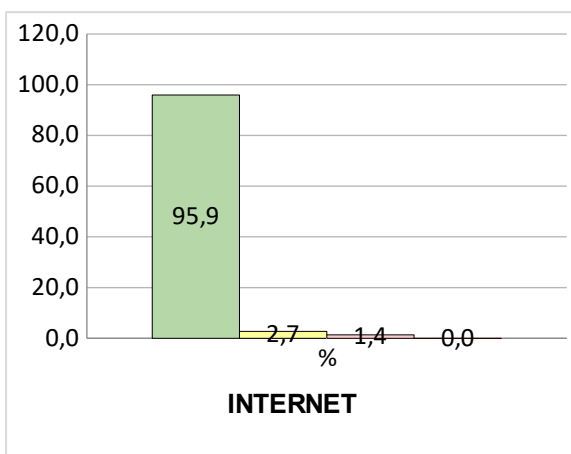
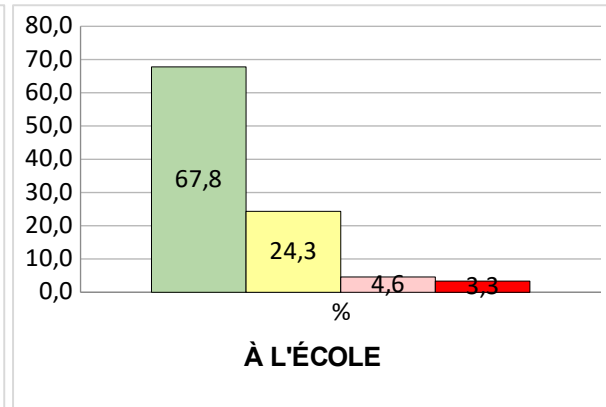
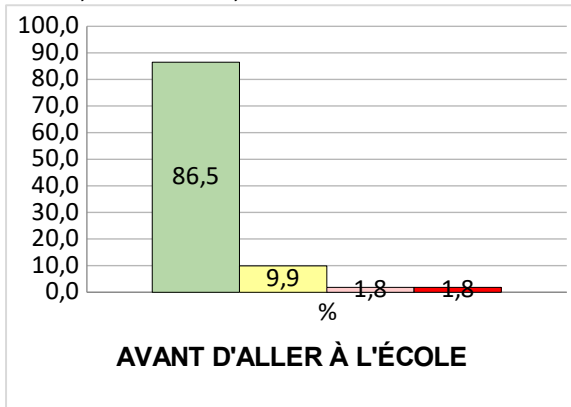
L'organisation scolaire et les horaires actuellement mis en place dans l'école ont été arrêtés à la rentrée 2021. Cette organisation arrivera donc à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Actuellement Saint-Paul est en conformité avec le régime « légal », qui consiste en une organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi. Pour toute organisation dérogatoire, il faut un accord entre le vote du conseil d'école et la municipalité. Si un des deux acteurs souhaite rester dans le régime légal, c'est automatiquement reconduit.

Les représentants des familles ont sondé les parents au sujet du rythme scolaire ; 23 familles ont répondu : 9 favorables à la semaine des 4 jours, 12 favorables à la semaine des 4,5 jours, 2 familles n'ayant pas de préférence.

Le maintien de l'école dans le régime légal de scolarisation à 4 jours et demi est adopté à l'unanimité.

3. pHare et restitution des questionnaires

Les élèves de l'école, du CE2 au CM2, ont été invités à remplir anonymement un questionnaire portant sur le bien-être des élèves. Les questions portaient sur leur état « avant d'aller à l'école, à l'école, sur internet, et comment te sens-tu ? »



La première colonne indique les réponses des élèves qui estiment n'avoir jamais de difficulté. La seconde rend compte des « parfois », la troisième des « souvent », et la dernière des « très souvent ». Il est important de préciser que majoritairement, les élèves n'ont pas exprimé de difficultés. Un petit nombre éprouve « souvent » quelques difficultés. Et un seul élève a beaucoup de « très souvent ».

Si l'on constate que les problèmes de mal-être ne sont pas répandus dans l'école, ce n'est pas non plus un problème inexistant. Ces données toutefois ne permettent pas de cibler l'élève en difficulté du fait de l'anonymat du questionnaire. En revanche nous savons qu'il s'agit d'un élève de CM. Les réflexions qui ont été menées en classe de CM ont invité les élèves à réfléchir à ce qui pouvait

potentiellement faire d'eux des harceleurs, plutôt que de les inviter à se demander s'ils sont harcelés. Ainsi ils ont tous été concernés par cette réflexion.

4. Le projet d'école 2022/2026 : Labels de territoire et label Edusanté

M Puset et Mme Rouchut participent au groupe de travail visant à permettre une labellisation de territoire E3D. Ce travail ne vise pas à accentuer le travail des enseignants vers des objectifs de développement durable, car ce travail est déjà fait, mais bien à mettre justement leur travail en valeur pour potentiellement stimuler l'attractivité de la circonscription. C'est un travail complexe, les différents acteurs n'ont que peu d'interactions, et le territoire de la circonscription de l'éducation nationale ne correspond pas aux organisations administratives locales, mais nous espérons qu'il débouchera sur l'obtention de ce label. Le vendredi 2 février a eu lieu une réunion en visioconférence des écoles investies dans cette démarche. Clothilde, déléguée des CM a représenté l'école et partagé notre expérience des ODD. Elle en a profité pour noter des idées et ajustements.

M Puset a également été sollicité, au vu de l'implication des classes dans l'éducation à la santé, pour demander l'obtention du label Edusanté. Ce dossier de demande est prêt. Là encore, la démarche a pour but de faire reconnaître le travail de la municipalité et de l'équipe enseignante, en centralisant les efforts réalisés depuis des années en faveur de la santé des élèves. Pour obtenir cette labellisation, M Puset a fait le choix de mettre en avant la promotion des activités physiques et sportives à l'école de Saint-Paul, la place de l'alimentation des élèves, ainsi que les actions d'éducation à la santé menées dans les classes par les enseignants.

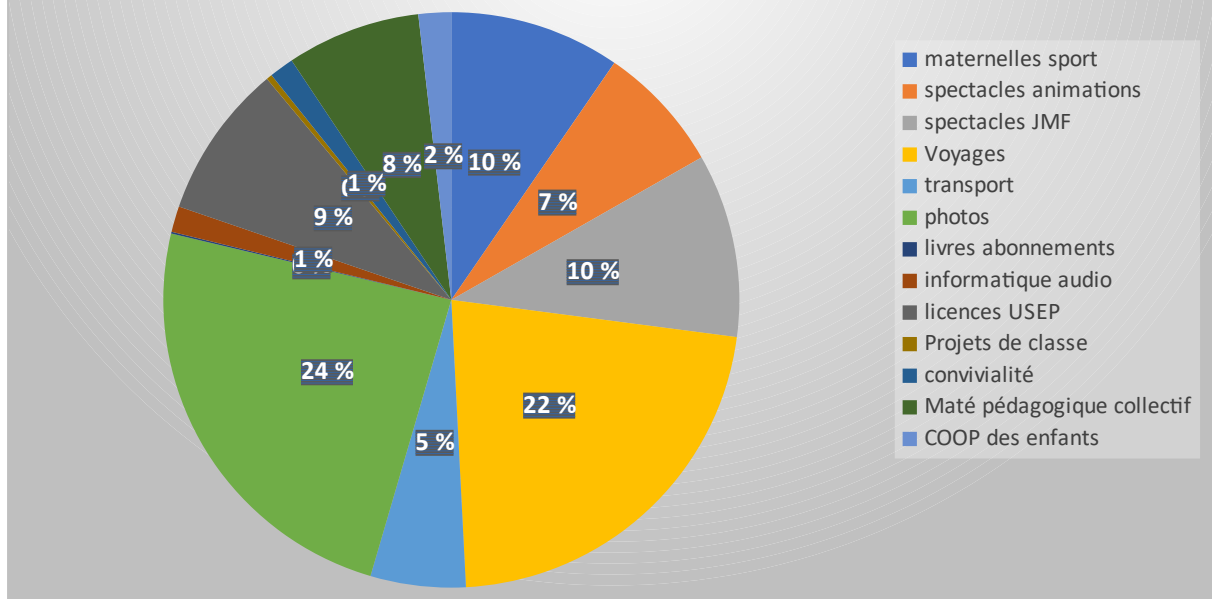
Encore une fois, M Puset porte à l'attention de tous la nécessité pour une équipe pédagogique de préparer son projet éducatif. Il arrive que des ajustements se fassent selon les opportunités qui se présentent en cours d'année, mais l'école n'est toujours pas un supermarché où l'on pourrait piocher telle ou telle activité. Elèves et enseignants sont engagés dans un projet éducatif, avec des objectifs pédagogiques, et l'objectif d'une sortie n'est jamais que de se faire plaisir ou de prendre l'air.

5. COOP USEP SAINT PAUL

La COOP a dépensé un total de 7955,27 euros en 2023. Il faut noter que nous avons été amenés à puiser dans le COOP pour financer les déplacements du mois de décembre, suite au dépassement du budget transport alloué par la mairie.

Le compte est créditeur de 9811,72 euros, soit 1400,90 euros de moins qu'en 2023 à la même date.

COOP 2023



Le budget :

En septembre 2023, le solde de la coopérative des élèves était de 304,93 €.

En 2023 – 2024, nous avons dépensé 67,98 €.

Nous avons reçu la somme annuelle de 150 €.

Il nous reste 386,95 €.

Nous avons acheté des ballons de football, de basket, de handball, des élastiques, des ballons légers en plastique, des cordes à sauter.

Problèmes divers :

- La porte du hall d'entrée n'est pas toujours bien fermée.
- Les délégués se demandent pourquoi nous avons eu des problèmes de chauffage cet hiver. Que se passe-t-il ?
- Les délégués signalent que les élèves qui traversent les couloirs de sprint sans faire attention créent des situations dangereuses. Ils rappellent qu'ils doivent faire attention en traversant et que tous doivent se maîtriser.
- Dans le cadre de l'aménagement du terrain avec les étudiants des Vaseix, des élèves rappellent leur souhait d'installer des hôtels à insectes, des nichoirs et cabanes à oiseaux et des abris pour hérissons.
- La règle interdisant les ballons du côté de la haie derrière les buts de handball n'est pas respectée à tous les moments de la journée.
- Des élèves utilisent le jeu d'échecs pour jouer à la guerre ou comme obstacles : il n'est pas fait pour ça, cela l'abîme et il coûte cher.
- Terrain de handball et football : D'habitude à l'école, garçons et filles, du CP au CM2 sont souvent mélangés sur ce terrain. Cette année, des élèves de tous niveaux y jouent, mais ce ne sont que des garçons.

Les filles sont-elles rejetées du terrain ou n'ont-elles pas envie de jouer au football ?

Les délégués sont amenés à réfléchir à cette situation et à interroger leurs camarades.

STATION METEO

L'école va acheter un thermomètre et un pluviomètre pour faire des relevés météo.

La station météo sera mise en place début mars.

Les délégués réfléchissent à l'organisation des relevés.

PROJET LUDOTHEQUE

L'installation d'une ludothèque est en préparation à l'école de Saint Paul.

Des jeux seront achetés avec la coopérative.

Les délégués ont rédigé une lettre pour faire appel aux dons des familles pour enrichir le fonds de jeux.

UN MOMENT MUSICAL

Les délégués souhaitent instaurer un moment musical hebdomadaire pendant une récréation.

Proposition de lettre à destination des parents :

Les délégués des élèves de l'école de Saint Paul

à

Les parents d'élèves

Saint Paul, le 9 février,

Chers parents,

Nous voudrions implanter une ludothèque à l'école de Saint Paul. Nous allons acheter un stock de jeux avec l'aide de la coopérative. Pour l'enrichir, nous faisons appel à vous :

Si vous possédez des jeux de société dont vous ne vous servez plus, nous vous demandons d'en faire don à l'école.

Cela nous permettrait d'avoir un fonds de jeux plus important pour lancer notre ludothèque pour sa première année.

Nous commencerons la collecte le lundi 11 mars.

Merci d'avance de votre participation et de votre générosité.

Bien cordialement.

Les délégués des élèves

Pouvons-nous diffuser cette lettre ?

Nous vous remercions de votre attention.

Questions diverses :

1. *À réception des mails informant de problème de chauffage, j'ai plusieurs interrogations :*
 - d'où viennent ces pannes alors que l'installation est récente ?
 - peut-on prévenir ces coupures d'énergie ? Ex : avec une station météo connectée qui renseignerait en temps réel la température d'une classe et donc alerterait l'utilisateur d'une variation anormale. Une salle de la commune (chauffée) peut-elle être mise à disposition pour accueillir les élèves ?

Il y a eu en décembre un arrêt de la chaudière lié à un blocage de la vis d'alimentation qui a été bloquée par une plaquette de bois hors calibre, ce qui a pu se produire à quelques autres reprises. L'agent communal est intervenu pour enlever cette plaquette, et la vis est répartie.

Il y a eu ensuite deux pannes de pièces (défection d'une pompe et panne sur un capteur). Les pannes

sur ces pièces ne sont, semble-t-il, pas anormales au bout de huit ans de fonctionnement. Ces pannes successives se sont produites dans un laps de temps très court, causant des désagréments indéniables. Les agents communaux interviennent au plus tôt, l'entreprise chargée de la maintenance également, mais nous sommes aussi tributaires de la disponibilité des pièces. De plus certaines réparations ne peuvent se faire que lorsque la chaudière est complètement froide (il faut alors l'éteindre la veille). Une étude est en cours sur la faisabilité d'une connexion qui permettrait d'alerter automatiquement les agents de la mairie en cas d'anomalie dans son fonctionnement, ce qui permettrait de réagir beaucoup plus vite en cas de panne, mais aussi de libérer les agents qui viennent régulièrement vérifier son bon fonctionnement.

2. Serait-il possible de discuter sur les tarifs du centre de loisirs ?

Je me suis déjà un peu penchée sur le sujet en appelant la mairie de Saint-Hilaire, la ComCom, la mairie de Saint-Paul. Nous sommes rattachés au centre de loisirs de St Leo, avec des tarifs préférentiels là-bas. Or, nos enfants sont emmenés par taxi le mercredi midi au centre de loisirs de Saint-Hilaire-Bonneval (ce qui paraît le plus logique car juste à côté de Saint-Paul). Malgré cela, nous payons le prix fort car nous ne faisons pas parti de la communauté de communes.

Je ne trouve pas cela logique et cela représente un budget très conséquent (ne serait-ce que pour un mercredi après-midi cela revient à 21euros50) ... Je suppose que d'autres familles rencontrent cette problématique.

Des parents notent que l'organisation actuelle est très coûteuse.

Mme Rouchut explique que la compétence enfance jeunesse est exercée par la communauté de communes de Saint Léonard de Noblat. Tous les ALSH pratiquent un tarif ComCom et un tarif « hors ComCom ». C'est pourquoi il y a une telle différence de tarifs pour les familles entre les 2 ALSH de Saint-Hilaire et de Saint-Léonard.

En 2014, mesdames les maires de Saint-Paul et Saint-Bonnet-Briance (même situation) avaient réuni les familles concernées, pour discuter du problème. Pour arranger les familles, et éviter des aller-retours des parents le mercredi midi, les deux maires avaient proposé de mettre en place un transport vers l'ALSH. Le transport est organisé par l'ALSH, qui en facture le coût aux familles inscrites (coût à la place). Cette mesure engage financièrement les communes, qui combrent à la fin de l'année l'éventuel déficit, en cas de manquement des familles. Pour cette raison, il avait été décidé qu'un seul transport serait organisé, vers l'un ou l'autre des ALSH. Les familles avaient toutes opté pour l'ALSH de Saint-Hilaire, malgré le surcoût, parce que c'était plus pratique pour elles le soir. Cette organisation peut être réétudiée. Tout ne dépend pas de nous ; il faudra voir le nombre de places de l'ALSH de Saint-Léonard, et attendre aussi ce qui va se passer à Saint-Hilaire, puisque l'ALSH ne va plus être géré par l'association Familles rurales, mais directement par la ComCom. De toute façon, on ne peut pas envisager de changement en cours d'année.